

Séance publique du 10 mai 2004

Délibération n° 2004-1882

commission principale : développement économique

objet : **Développement des créations d'entreprises innovantes - Avenant à la convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La création et la reprise d'entreprises sont des facteurs-clés du développement économique de l'agglomération lyonnaise et de son positionnement à l'échelle européenne. Le renouvellement du tissu économique local, comme l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération sont liés à la création d'un véritable pôle d'excellence en matière d'entrepreneuriat.

Il s'agit à la fois d'augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise (7 200 créations et 1 500 reprises en 2002), mais également de favoriser le développement et la pérennité de ces entreprises.

Pour cela, la Communauté urbaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise, développe depuis plusieurs années une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises.

Un des axes de cette politique est le soutien à la création d'entreprises innovantes. La chambre de commerce et d'industrie de Lyon intervient pour l'accompagnement des porteurs de projets, l'accès au financement ainsi que la promotion de ce volet du dispositif d'agglomération en faveur de la création d'entreprises.

La Communauté urbaine et la chambre de commerce et d'industrie de Lyon ont signé une convention triennale de partenariat de 2003 à 2005 pour renforcer cette offre à destination des porteurs de projets d'entreprises innovantes.

La politique de soutien à la création d'entreprises innovantes

La communauté urbaine de Lyon soutient la création d'entreprises innovantes en s'appuyant sur trois leviers principaux :

- le développement d'un dispositif d'accompagnement complet allant de la sensibilisation (soutien à Vouloir entreprendre jusqu'au développement de l'entreprise (Novacité) en passant par la formation (centre des entrepreneurs) et l'incubation ante-crédation (Crealy),

- la mise en œuvre d'un dispositif immobilier dédié adapté à ce type de projet, avec la possibilité d'héberger les porteurs de projets dans les laboratoires partenaires de Crealy pendant la phase d'incubation, puis l'accueil de la jeune entreprise dans l'immobilier dédié de la communauté urbaine de Lyon pour la phase de développement (0-3 ans),

- un accès au financement favorisé en fonction du degré de maturité des projets et de leurs besoins en financement. Des outils spécifiques sont mis en œuvre en liaison avec l'accompagnement des projets (école des business Angels-Capital Link). Une plate-forme de financement spécifique est également soutenue pour des projets à potentiel : Rhône-Alpes entreprendre.

Une démarche partenariale

Une convention de partenariat entre la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine a été votée par le conseil de Communauté le 21 janvier 2003.

Dans le cadre de cette convention, la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine souhaitent soutenir l'action de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon à destination des créateurs d'entreprises innovantes. Cela doit contribuer à faciliter le développement des jeunes entreprises créées grâce à des conseils professionnels et à un accès facilité aux financements. Cela doit de plus favoriser la promotion du dispositif d'agglomération en faveur de la création d'entreprises innovantes.

Les actions menées par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon dans le cadre de la convention triennale avec la Communauté urbaine

L'accompagnement

- Le bilan 2003

Dix-neuf entreprises innovantes ont été labellisées en 2003, ce qui porte à 201 le total de projets labellisés Novacité depuis sa création en 1987.

L'en-cours de suivi du centre européen d'entreprise et d'innovation Novacité est de 45 projets labellisés depuis 2000 et de 31 projets labellisables. Ils représentent un effectif de 154 emplois et réalisent un chiffre d'affaire annuel de 6 650 000 €.

L'ensemble des 201 projets ayant démarré sous le label Novacité représente un minimum de 1 000 emplois qualifiés. Ces entreprises génèrent un chiffre d'affaire global de plus de 100 M€, 95 % d'entre elles sont implantées dans le Rhône.

Ces 45 entreprises ont bénéficié de 908 754 € d'aides, soit une moyenne de 20 000 € par entreprise.

- Les perspectives 2004

. maintenir le nombre de projets accueillis et leur taux de pérennité à trois ans (> 90 %),

. assurer la meilleure continuité avec les structures d'accompagnement en amont des projets et avec les structures de financement (Rhône-Alpes entreprendre, Amorçage Rhône-Alpes, Rhône-Alpes création et les principaux investisseurs nationaux),

. favoriser la proximité entre les Conseils de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon et les créateurs d'entreprises accueillis dans l'immobilier dédié de la communauté urbaine de Lyon : les Conseils seront hébergés également dans cet immobilier dédié,

. intégrer l'offre d'accompagnement des entreprises aux offres globales mises en œuvre pour les filières d'excellence de l'agglomération. En particulier, participer et adhérer à Lyon bio advisor pour les sciences du vivant (accompagnement des projets, partage de l'information, respect des règles de fonctionnement) et fournir un soutien actif aux autres filières prioritaires de l'agglomération dans la finition et la prise en compte de leurs besoins spécifiques en matière d'accompagnement des porteurs de projets.

Le financement

- Lyon Angels

Conformément aux objectifs fixés, une journée à l'école des Business Angels a été organisée en décembre 2003 comprenant :

- . une partie formation qui a rassemblé plus de 70 personnes dont 40 investisseurs,
- . une conférence à laquelle ont assisté 350 personnes.

Cet événement a permis :

- . d'informer les Business Angels sur la nécessité de se faire connaître et de se structurer,
- . de détecter des Business Angels potentiels dont un certain nombre volontaires pour la création de l'association Lyon Angels,
- . de détecter un certain nombre de prospects pour une seconde journée en 2004.

Les objectifs en 2004 sont de créer l'association Lyon angels permettant de concrétiser l'engagement des Business Angels et de constituer une équipe emblématique, capable de fédérer les Business Angels. Dans le cadre de l'association, le but sera d'organiser des rencontres avec des porteurs de projet, des formations thématiques et de renouveler l'opération école des Business Angels.

- Capital Link

Essentiellement positionné sur les technologies de l'information et de la communication, Capital Link a évolué vers un champ plus large de prospection des projets (biotechnologies, matériaux, optique) et d'investisseurs (sociétés de capital-risque parisiennes). Pour concrétiser cette nouvelle dimension, il s'est agi en 2003 :

- . de donner un contenu plus dense à la rencontre : la conférence a attiré 164 personnes contre 70 les années précédentes,
- . de rapprocher Capital Link du Forum 4i (Grenoble). Les partenaires se sont accordés pour qu'au printemps le forum régional des investisseurs soit le Forum 4i et à l'automne Capital Link. La ville de Grenoble est membre du comité de pilotage de Capital Link.

Les résultats quantifiés sont :

- 10 projets retenus : 20 % sciences du vivant, 40 % numérique, 40 % sciences de l'ingénieur,
- 21 investisseurs présents représentant 17 sociétés,
- tous les projets ont eu au moins un rendez-vous individuel avec un investisseur,
- total de 31 rendez-vous individuels organisés,
- 164 personnes présentes à la conférence.

L'opération sera poursuivie en 2004 avec un concept évolué (par exemple les lettres d'information régulières aux investisseurs en amont de la journée de rencontre). Cette évolution semble nécessaire afin de maintenir une différenciation avec les autres territoires.

La promotion

- Le bilan 2003

. organisation du douzième congrès EBN : EBN est le réseau européen des centres européens d'entreprise et d'innovation (CEEI), le réseau de référence qui rassemble, dans l'Europe élargie, les CEEI et les organismes dont la vocation est de fournir un soutien professionnel multidisciplinaire et de qualité aux entrepreneurs et PME innovants (tels que les centres d'entrepreneuriat, les incubateurs, et les centres d'innovation). Membre officiel du réseau EBN, le centre européen d'entreprise et d'innovation Novacité a accueilli pour la seconde fois à Lyon du 18 au 21 juin 2003 le douzième congrès du réseau. Le thème du congrès : relancer l'esprit d'entreprise en Europe :

- 230 congressistes étrangers,
- 280 participants locaux ;

. édition du magazine Créateurs :

Quatre numéros du magazine Créateurs réalisés en partenariat avec Genilem sont parus en 2003 :

- mars 2003 : stressé ?,
- juin 2003 : entrepreneur où vas-tu ?,

- septembre 2003 : rebondir,
- décembre 2003 : créer son entreprise avec Genilem et Novacité.

Ce magazine est apprécié des créateurs qui y voient un réel outil de reconnaissance et de promotion de leurs activités.

Le journal est diffusé sur le territoire à 2000 exemplaires, à des créateurs mais également aux membres des réseaux européens d'accompagnement ou encore dans des lieux publics ciblés. On note une nette progression, de 700 abonnés directs pour le numéro de mars 2003 à plus de 1 200 pour celui de décembre 2003.

- Les perspectives 2004 :

. poursuite de la conception et de la diffusion du magazine Créateurs,

. édition d'un livret d'exemples de réussite entrepreneuriale (20 cas de créations d'entreprises innovantes) à diffuser pour sensibiliser à l'esprit et aux opportunités d'entreprendre,

. participation au salon Bio : Il s'agit d'un événement-phare au niveau mondial sur le marché des biotechnologies. C'est l'opportunité d'exposer l'offre complète Lyon bio advisor et notamment la composante accompagnement et financement des jeunes entreprises. C'est également l'occasion d'offrir une véritable visibilité du marché américain aux entreprises issues du dispositif d'accompagnement.

- Le plan de financement prévisionnel 2004 (en €)

Libellé	Financement	Accompagnement	Promotion hors Bio	Bio	Total
CCI Lyon	30 000	300 000	20 000	392	350 392
Communauté urbaine	15 000	85 356	20 000	39 445	159 801
région Rhône-Alpes	12 000	25 000	24 000	22 538	83 538
partenaires	18 000	0	16 000	13 645	47 645
total	75 000	410 356	80 000	76 020	641 376

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 21 janvier 2003 ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant pour l'année 2004 à la convention pour le soutien à la création d'entreprises innovantes avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

2° - Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 159 801 € à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

3° - Cette dépense sera imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

